

Introduction

Protéger la nature, est-ce protéger la société ?

Éric Glon et Christelle Hinnewinkel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/3531>

DOI : [10.4000/gc.3531](https://doi.org/10.4000/gc.3531)

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009

Pagination : 3-10

ISBN : 978-2-296-09867-1

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Éric Glon et Christelle Hinnewinkel, « Introduction », *Géographie et cultures* [En ligne], 69 | 2009, mis en ligne le 26 novembre 2015, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/gc/3531> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.3531>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

Introduction

Protéger la nature, est-ce protéger la société ?

Éric Glon et Christelle Hinnewinkel

- 1 Dans l'absolu, protéger la nature constitue une initiative louable qui n'est pas sans soulever très rapidement la question du sens qu'elle peut revêtir. La préservation de la nature apparaît indéfectiblement liée aux idéologies qui la sous-tendent (Cadoret, 1985), c'est-à-dire aux conceptions qu'en a une société et aux différentes actions qui en découlent (Diamond, 2005). Comme toute construction sociale, celle de la protection des milieux naturels fait l'objet de débats, de tensions, de différends plus ou moins vifs, mais aussi de compromis. Loin d'être linéaire et consensuel, le processus est conflictuel. L'idée même de protection de la nature s'élabore sur une opposition prégnante avec, d'un côté, une société dont la logique de fonctionnement conduit à une artificialisation de la nature et, de l'autre, une nature à protéger sans l'homme (Nash, 1967 ; Worster, 1977). Des fragments résiduels sont alors « mis à l'abri » des excès de l'anthropisme. Ces isolats d'une nature n'en deviennent que plus extraordinaires si les êtres humains en sont absents. Cette opposition entre une nature ordinaire qui est valorisée et artificialisée et une nature extraordinaire préservée en dehors de l'homme se trouve au cœur de l'approche anthropocentrique dominante dans le monde occidental (Descola, 2005). Érigés en valeur suprême, les êtres humains dominent et maîtrisent la nature (Larrère et Larrère, 1997 ; Descola, 1985). Penser que la nature ne peut s'épanouir que dans des secteurs bien délimités en dehors de l'emprise humaine relève d'une vision fixiste et idéalisée qui s'inscrit en porte-à-faux de nombreuses réflexions scientifiques (Arnould et Simon, 2007 ; Arnould et Glon, 2005 ; Blandin, 2005 ; Latour, 2004).
- 2 La nature est une hybridité entre le biologique et le social. Les liens entre ces deux paramètres ne se construisent pas en dehors de l'homme. Une préservation de la nature qui exclurait l'être humain serait donc erronée. Elle se baserait sur la mystification d'une nature idéale, d'une sorte d'absolu du naturel. Inversement, il faut souligner que la présence d'espaces peu fréquentés par les êtres humains est importante pour le développement de certaines espèces animales ou végétales (Fritz, 2005). Les perturbations et les fractionnements des milieux provoquent une diminution de la diversité (Lepart, 2005). Pourtant, l'homme ne peut être considéré uniquement

comme un destructeur. Il faut admettre en effet que le domaine biologique est capable d'adaptabilité et que l'action de l'homme sur le milieu n'est pas forcément nuisible (Blandin, 2005). Les êtres humains dégradent, mais aussi créent des milieux qui génèrent de la biodiversité anthropique. L'homme a besoin de la diversité biologique (Bourg, 2000) et sa destruction apparaît difficilement envisageable à l'échelle planétaire (Arnould et Simon, *op. cit.*). Il est important de prendre en compte la nature par une responsabilisation citoyenne accrue, notamment là où l'homme développe ses activités. Cet enjeu est très clairement posé dans les débats sur l'éthique environnementale (Larrère, 1997 et Bourg, 2000). En nous référant à quelques points forts des travaux des universitaires et scientifiques, nous voulons développer une approche critique des représentations sociales de la nature. Bien qu'une telle optique nous amène à nous situer au-delà de cette dualité entre nature ordinaire maintes fois sollicitée et nature extraordinaire préservée, nous nous interrogeons aussi sur les impacts spatiaux que ce schéma implique.

- 3 C'est dans cette perspective que nous avons conçu ce numéro spécial. En quoi la protection de la nature reflète-t-elle un ordre établi, des pouvoirs plus ou moins institutionnels, mais aussi un ou des ordres d'idées ? Les politiques de protection de la nature engendrent une spatialisation, c'est-à-dire une matérialisation dans l'espace des rapports sociaux qui régissent le fonctionnement établi d'une société. Elles dépendent d'institutions ou d'instances politico-juridiques, économiques et idéologiques qui sont elles-mêmes tributaires des rapports de production (Lipietz, 1977). Il s'agit alors de comprendre comment est conçue la préservation de la nature dans une organisation sociale qui s'inscrit dans un système de type capitaliste. Ce dernier se caractérise par une intensification des usages de l'espace et des possibilités d'en tirer des services et des ressources commercialisables. La protection de la nature sous la forme d'enclaves traduit donc plutôt, à première vue, une extensivité. Se pencher sur cette contradiction revient à s'intéresser aux intérêts et aux facteurs qui ont permis aux agents sociaux dans le contexte capitaliste d'intégrer la protection de la nature dans leur fonctionnement et leur spatialité. Ce processus exclut *a priori* l'idée de rentabilité ou de profit.
- 4 En regardant l'évolution des initiatives pour préserver la nature, nous notons deux temps forts. Le premier, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, correspond au temps de la genèse, mais aussi de la maturation. Le second émerge dans les années 1960 et apparaît plutôt comme l'apogée d'un essor particulièrement important. Il survient durant les Trente glorieuses, période de forte croissance et de l'avènement des sociétés de consommation de masse dans les pays riches. Tout en correspondant à une intensification des usages de l'espace (Bethemont, 1987), elle semble s'accommoder d'une certaine idée de la protection de la nature dont les formes les plus courantes sont des fragments préservés partiellement ou intégralement. Cette conception s'affirme dans le cadre d'un modèle de développement appelé fordisme. Il est basé sur un mode d'organisation du travail, une régulation et un régime d'accumulation qui satisfont tout le monde de manière inégale et sélective. Si la force du fordisme réside aussi dans ce compromis social, il n'en repose pas moins sur une vision du monde utilitaire et surtout productiviste. Apparaissant sous la forme d'espaces de mise en valeur, de prélèvements toujours plus massifs, de mises en réserve des ressources pour le futur, la nature a une place clairement assignée. Souvent idéalisée par les citoyens, elle sert également d'espaces de récréation et de détente. Des voix s'élèvent pour dénoncer les aménagements excessifs, les atteintes voire les destructions de la nature. Si Jacques

Ellul (1912-1994) ou Bernard Charbonneau (1910-1996) critiquent l'emprise de la technique tout en restant distants vis-à-vis du radicalisme écologiste naissant, d'autres comme Robert Hainard (1906- 1999) en France ou Eugène Odum (1913-2002) aux États-Unis vont l'inspirer. Ils défendent l'idée que la nature ne peut exister et atteindre son équilibre que si l'homme en est absent, car ce dernier est profondément destructeur. Ce paradigme défendu par une partie de l'écologie politique correspond finalement assez bien à la place dans laquelle le capitalisme confine la protection de la nature. Elle est ce qu'elle est parce qu'elle ne perturbe pas le compromis fordiste. Les groupes environnementalistes qui le critiquent réclament souvent plus d'espaces protégés. Que l'on agisse dans le système ou que l'on se prétende s'en démarquer, les différentes positions préservent bel et bien un ordre d'idées et surtout un ordre établi. Quelques esprits rebelles dont font partie J. Ellul et B. Charbonneau, mais aussi et de manière différente les penseurs de l'écologie radicale, se montrent plus subversifs dans les années 1970. Dénonçant le parangon consumériste fordiste, ils réclament une société pacifiste, plus respectueuse de l'environnement et rejettent le nucléaire.

- 5 Pourquoi le capitalisme, avide de spatialité, n'est-il pas allé jusqu'à supprimer ces fragments de nature protégée ? Bien qu'elle apparaisse en partie comme l'expression d'une contradiction au sein du capitalisme, l'existence des aires protégées est non seulement compatible avec ce système, mais en plus, y contribue. Un périmètre préservé dégage des particularités non reproductibles qui tiennent à la splendeur des paysages, des milieux naturels ou à une faune singulière. Chaque espace préservé vaut par des spécificités qui lui sont propres (Gumuchian et Pecqueur, 2007), ce qui fait aussi sa rareté et sa valeur. Reste à savoir comment l'unicité peut rejoindre une opportunité de commercialisation, ou comme le dit David Harvey, comment concilier la rente de monopole avec la « commerciabilité » (Harvey, 2001). Le capitalisme cherche à annihiler la distance (Lipietz, 1977) et les réserves ou zones protégées sont à portée d'une visite plus facile grâce aux transports et aux infrastructures qui les accompagnent. La disjonction spatiale entre les principaux foyers de peuplement et les aires préservées a rapidement été prise en compte. Le premier parc national au monde, celui de Yellowstone aux États-Unis, a été créé en 1872. Sa desserte ferroviaire depuis l'est du pays est assurée par la ligne transatlantique en construction dès 1883, avec la création de la gare de Gardiner au nord du parc. Si chaque espace protégé cultive ses particularités et son unicité, il peut aussi apparaître comme un produit bâti autour de standards. Quel que soit l'endroit, le visiteur trouve une nature dont les splendeurs sont mises en spectacle pour le plaisir des yeux, une flore attrayante et singulière, voire exubérante, une faune et parfois une grande faune exceptionnelle. Une nature idéalisée et parfois recréée importe plus encore que ce qu'on y trouve réellement (Whatmore, 2002). Ce ne sont là que quelques exemples de normes où le pittoresque et le dépaysement dans une nature extraordinaire se déclinent ensuite selon chaque cas. Ces atouts sont de plus en plus valorisés par des labels. La commerciabilité d'un bien rare peut être accrue grâce à des services attenants qui cultivent le dépaysement en y associant des activités récréatives telles la descente en *rafting* du Colorado ou une randonnée de plusieurs jours dans des contrées montagneuses qui permet d'aller à la rencontre des grizzlis. Le tourisme nourrit alors suffisamment d'activités à proximité de la zone pour faire de « l'unique » une marchandise parfaitement commercialisable et ou chacune d'entre elles est en concurrence avec d'autres au niveau mondial. Si le système capitaliste n'a pas fait disparaître cette conception de la protection de la

nature, c'est aussi parce qu'il y trouve son compte et que cela ménage des intérêts marchands importants.

- 6 Peut-on évoquer l'ébranlement du fordisme, les incertitudes de l'après-fordisme et de la mondialisation en cours pour justifier une évolution de la protection de la nature ? Si celle-ci s'appuie toujours sur les périmètres de protection, de nouvelles actions émergent depuis plusieurs années. Les articles qui constituent ce numéro proposent une analyse critique tant du modèle conservacionniste traditionnel que des initiatives qui lui semblent alternatives. Une nature préservée et enfermée constitue une norme qui serait déclinable partout dans le monde comme l'argumentent Xavier Amelot et Véronique André-Lamat. Cependant, ce modèle est aujourd'hui très critique et les articles de ce numéro analysent plus précisément trois aspects de cette remise en cause. D'une part, ces aires protégées sont le produit d'une conception fixiste de la nature. Éric Glon, Farid Benhammou mais aussi Sylvie Guillerme, avec Christelle Hinnewinkel et Éric Maire montrent qu'autant l'avifaune en Camargue que l'ours et le loup en France, mais aussi le tigre et l'éléphant en Inde ne reconnaissent pas les frontières que les hommes tentent de leur assigner. La grande faune ne peut se satisfaire de ces périmètres et envahit les zones cultivées au grand dam des paysans. L'exemple indien montre qu'il n'est pas facile de concilier les zones de nature préservée avec l'intérêt des populations locales. D'autre part, les aires protégées se basent sur une conception spécifique de la nature qui n'est non seulement pas partagée par tous mais qui est aussi socialement difficilement acceptable. Cela est d'autant plus vrai dans les pays où une partie importante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté dépend encore fortement des ressources naturelles pour sa vie quotidienne (Guillerme *et al.*). La place qu'occupent les autochtones dans ces périmètres de nature préservée constitue un autre problème crucial. Longtemps exclues et ignorées, ces populations sont sollicitées par les autorités politiques héritées de la colonisation dans le cadre de ce que les Anglo-saxons appellent le *comanagement*. En s'appuyant sur l'exemple du parc national de Kakadu, dans le nord de l'Australie, Éric Fouache, Cécile Fouache et Christine Syren montrent que les Aborigènes restent marginalisés. « Bien qu'ils cherchent à valoriser leur culture, ils en restent aussi prisonniers et sont en dehors des instances de décision et de gestion qui demeurent aux mains des non-autochtones ». Enfin, selon Jacques Lepart et Pascal Marty, le réseau des aires protégées n'est pas satisfaisant car il ne protège qu'une partie de la biodiversité. Ces deux auteurs soulignent qu'en France, près de 50 % des plantes rares ou menacées sont aujourd'hui présentes dans les espaces cultivés. Ces auteurs appellent au soutien d'une agriculture orientée vers des objectifs de conservation. Ils invitent à sortir des espaces protégés pour conserver la nature.
- 7 En raison de ses limites, le schéma conservacionniste est en partie dépassé et diverses évolutions se font jour depuis quelques années. L'une d'entre elles repose sur la volonté de relier des secteurs protégés entre eux afin d'assurer une continuité entre les fragments de nature et prendre ainsi en compte le caractère dynamique de la nature. Omniprésents de l'international au local, les trames ou corridors proposent une nouvelle forme de spatialisation des initiatives de protection. Est-ce pour autant une remise en question du paradigme dominant ? Il semble que non, comme nous le montre l'étude du concept de corridor appliqué à Madagascar (Amelot et André-Lamat). Cette initiative ne bouleverse en rien le schéma classique et conforte la logique capitaliste de spécialisation des espaces ainsi que le pouvoir de certaines ONG.

- 8 Un autre changement apparu dans les politiques de protection de la nature réside dans son intégration au sein d'espaces mis en valeur par l'homme. Nous ne sommes plus dans le dualisme nature / culture mais dans une tentative d'association de ces deux éléments. Des coupures, nous passons aux coutures, ce qui est a priori plus permissif puisque nous avons une conception moins productiviste et plus extensive de l'espace. Comment cet ordre établi peut-il intégrer le nouveau schéma des coutures censé mettre de l'extensivité dans l'intensivité ? Le risque le plus évident est d'être moins productif et moins rentable. Précisons avant toute explication que le schéma intensivité / extensivité de la spatialisation vaut en terme organisationnel sur un plan général. Il faut ensuite le décliner et le nuancer dans l'espace. Si de nombreux milieux ont connu une intensité plus grande des usages, notamment dans le cadre du fordisme mais aussi du post-fordisme, il se trouve que de nombreuses zones protégées ont été concédées là où l'intensivité était moins possible. Au-delà de cette précision, il est évident que ce sont les stigmates du productivisme qui ont poussé à réorienter certaines des actions pour la protection environnementale. Tout en le recadrant sur un plan théorique, Jacques Lepart et Pascal Marty s'attachent à nous le montrer en prônant une protection intégrée notamment au sein d'espaces d'agroconservation. Le contrat individualisé au cas par cas semble, selon Éric Glon, un moyen intéressant de la mettre en place. Les exemples des « superficies gelées, environnement et faune sauvage » (SGEFS) et les mesures agro-environnementales (MAE) montrent qu'il est difficile d'y parvenir parce que les pratiques agricoles restent imprégnées de productivisme.
- 9 L'après-fordisme propose également une réinterprétation du modèle des réserves. Parallèlement aux mesures incitant à plus de nature dans les espaces de mise en valeur, il s'agit ici de la reconnaissance de la présence de l'homme dans les espaces protégés. Ainsi les réserves extractivistes (les « résex ») au Brésil sont un autre type d'initiative qui considère le rapport nature / société davantage en termes de couture que de coupure. Denis Chartier et Stephanie Nasuti offrent une analyse précise de l'une d'entre elles. Conçue pour correspondre aux critères du développement durable alliant protection de la nature et développement soutenable des populations, la mise en place de ce type de réserve n'est pas sans difficultés. Bien que les « résex » soit une expérimentation intéressante de démocratisation des usages de la nature, elles ne remettent pas en cause les logiques de marché et de concentration foncière. D'une manière générale, la lecture des articles de ce numéro nous invite à nous demander comment interpréter les initiatives qui remettent en cause le dualisme nature / culture ? Proposent-elles véritablement une optique nouvelle ? Peut-on, dans ce cas, associer préservation de la nature et activités humaines et non les opposer ? Si la multifonctionnalité des espaces s'inscrit dans une telle optique, il reste à savoir comment la concevoir, ainsi que le souligne Farid Benhammou.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNOULD, Paul et Éric GLON (dir.), 2005, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 270 p.
- ARNOULD, Paul et Laurent SIMON, 2007, *Géographie de l'environnement*, Paris, Belin, 303 p.
- BÉTHEMONT, Jacques, 1987, *Les richesses naturelles du globe*, Paris, Masson, 253 p.
- BLANDIN, Patrick, 2005, « Développement durable et adaptabilité durable ? De la nécessité d'une éthique évolutionniste », dans P. Acot et A. Fageot-Largeault (dir.), *L'éthique environnementale*, Chilly-Mazarin, Sens Éditions, p. 65-79.
- BOURG, Dominique, 2000, « La responsabilité écologique », dans P. Acot et A. Fageot-Largeault (dir.), *L'éthique environnementale*, Chilly-Mazarin, Sens Éditions, p. 39-63.
- CADORET, Alain (dir.), 1985, *Protection de la nature. Histoire et idéologies. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 245 p.
- DESCOLA, Philippe, 1985, « De l'Indien naturalisé à l'Indien naturaliste : sociétés amazoniennes sous le regard de l'Occident », dans A. Cadoret (dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, p. 221-236.
- DESCOLA, Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 623 p.
- DIAMOND, Jared, 2005, *Collapse. How societies chose to fail or succeed*, New-York, Viking Penguin, 592 p.
- FRITZ, Hervé, 2005, « Réserves et aires protégées : les échelles d'intervention et les contraintes territoriales face à la dimension spatiotemporelle des processus écologiques », dans P. Marty et al., *Les biodiversités*, Paris, Presses du CNRS, p. 143-157.
- GUMUCHIAN, Hervé et Bernard PECQUEUR (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Economica, 256 p.
- HARVEY, David, 2001, *Spaces of capital. Toward a critical geography*, Routledge, New-York, 423 p.
- LARRÈRE, Catherine, 1997, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, 124 p.
- LARRÈRE, Catherine, et Raphaël LARRÈRE, 1997, *Du bon usage de la nature*, Aubier, Paris, 355 p.
- LATOURET, Bruno, 2004, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?*, Paris, La Découverte / Maspero, 382 p., 1ère édition en 1999.
- LEPART, Jacques, 2005, « Diversité et fonctionnement des écosystèmes et des paysages », dans P. Marty et al., *Les biodiversités*, Paris, Presses du CNRS, p. 83-97.
- LIPIETZ, Alain, 1977, *Le capital et son espace*, Paris, La Découverte, 180 p.
- NASH, Roderick, 1967, *Wilderness and the American mind*, New Haven, Yale University, 413 p.
- WHATMORE, Sarah, 2002, *Hybrid geographies. Nature, culture and space*, Londres, Sage Publications, 225 p.
- WORSTER, Donald, 1977, *Nature's economy. A history of ecological ideas*, New York, Cambridge University Press, 410 p.

AUTEURS

ÉRIC GLON

Université de Lille 1
eric.glon@univ-lille1.fr

CHRISTELLE HINNEWINKEL

Université de Lille 1
Christelle.hinnewinkel@univ-lille1.fr